

## Compte rendu de la soirée de restitution des travaux relatifs à la réforme des rythmes scolaires dans le Diois

Le 15 novembre 2013 au CAT de Recoubeau de 18h à 20h30.

Etaient présents : feuille d'émargement jointe

Etais excusée : Mme Dominique Vermande - DDCS

### Introduction de la séance

A.Matheron rappelle le déroulement du travail. La première réunion à Die a donné le cadre général de la loi. Travail par bassin de vie scolaire pour trouver des solutions (pas par canton ou par commune). Chaque bassin s'est réuni trois fois :

- ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas faire de ces TAP
- quelles sont les ressources dont on dispose-on ?
- les emplois du temps.

La remontée des emplois du temps est encore en cours. La volonté n'était pas d'uniformiser mais de coordonner les retours ; les organisations sont donc diverses.

Quelques écoles se placent dans un cadre dérogatoire. Un travail de vérification est en cours avec l'Education Nationale pour s'assurer qu'ils sont acceptables.

A.Matheron précise que le Diois a été cité en exemple pour sa démarche au comité de suivi départemental et rectoral des rythmes scolaires.

Il indique que les représentantes de l'inspection et de la CAF sont présentes pour répondre aux questions qui se posent encore.

A.Matheron rappelle que l'EDT devra être validé par les communes qui les proposent à l'inspection académique. Il propose que la Communauté des Communes assure la coordination d'un projet commun : un tronc commun décliné selon l'organisation spécifique de chaque école/commun.

### Intervention informelle et contée de Ghislain PAPIN, « le Coq qui dit certes »

### Débat et validation de la charte concernant les rythmes scolaires dans le Diois

#### • Nuage de mots

Ajouts des mots : Laïcité et gratuité (avec accessibilité)

Des échanges s'engagent par rapport au terme de garderie. Il est finalement retiré. La notion de « devoirs » est conservée dans la mesure où ce pourrait être le choix de l'enfant.

#### • Validation de la charte commune :

Pour O.Tourrenq, il n'estime pas nécessaire que l'enfant puisse s'isoler. Le terme « isoler » est un peu fort. Après échange, il est retiré.

Adultes : formés jusqu'où ? Adultes référents et compétents.

Après un vote, le terme référent est supprimé et remplacé par responsable.

Environnement laïc, éducatif et accessible à tous.

La notion de gratuité est importante et demande à être rajoutée dans la charte. OTourrenq craint que certaines familles en difficultés financières retirent les enfants des écoles. Pour

P.Baudin, le problème est en partie de savoir si on demande aux autres communes de participer au financement de ces nouvelles activités.

F.Parmentier, ancien président de l'association du périscolaire de Luc et ex-conseiller municipal de Poyols, informe que la commune n'a jamais voté les augmentations de subvention. Pour lui, la gratuité doit être inscrite dans la charte.

A.Matheron rappelle que cette charte n'est pas contractuelle. Elle relève davantage d'une orientation générale, des principes vers lesquels tendent les organisations dans les écoles.

D.Ribes cite l'exemple d'une commune drômoise passée à 4.5 jours par semaine qui propose aussi des activités payantes ; elles sont plus riches et dépassent le temps d'activité périscolaire obligatoire. Préciser le terme de gratuité dans la charte reviendrait selon lui à la restreindre.

Après un vote ; le terme « gratuites » est rajouté pour qualifier les activités.

### Instances de suivi des rythmes de l'enfant

---

Afin d'assurer une évaluation et un suivi des organisations, il convient de mettre en place un espace de rencontre et d'échange ad hoc. A.Matheron propose 2 instances possibles :

- un prolongement du conseil d'école sous la présidence du maire,
- une commission municipale ouverte à l'ensemble des partenaires, commission extra municipale ;

Chaque commune s'organisera comme elle veut. O.Girard précise qu'avant la réforme la démocratie existait et que ce fonctionnement peut s'élargir au suivi des nouveaux rythmes scolaires.

Les maires recevront un document à compléter par les points spécifiques d'organisation de leurs écoles qui sont nécessaires à la rédaction du PEDT. A.Matheron rappelle que le PEDT permettra de bénéficier des dérogations et des financements de la CAF.

### Mur des réponses

---

**Mme Paganon - Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale** - intervient pour répondre sur différents sujets abordés lors des réunions par bassin.

- **Temps d'enseignement**  
24h : pas d'augmentation de ce temps en 9 demi-journées articulées avec des temps périscolaires. Réduire le temps d'enseignement consommateur d'activité intellectuelle. Pas de suppression des sorties scolaires
- **Notion de territoire**  
les Projet Educatif de Territoire sont concertés au niveau de : commune, regroupement de communes (comme pour le Diois). Il vise à identifier les points de convergence transports, échanges entre écoles.
- **Organisation et remplacement**  
La problématique du remplacement est tout à fait particulière. Il est en effet complexe de coordonner les remplacements si les organisations sont trop différentes.
- **Le contenu des TAP**  
Ces temps sont en lien avec ce qui est enseigné mais en rupture avec les modalités d'enseignement. Peuvent être des temps de repos, ou d'activités choisies.

- **La responsabilité de l'enseignement**

Elle est engagée pendant les temps de l'enseignement et des APC. En dehors de ces temps, ils sont sous la responsabilité des maires ou des parents si les enfants sont rentrés.

- **Suivi des TAP**

Une liste d'élèves inscrits au TAP peut être faite pour mieux gérer les activités et l'encadrement.

- **Est-ce que les TAPS au sein d'un même groupe scolaire peuvent être différents dans les différentes classes ?**

Non, pour des raisons de responsabilités et d'identification des élèves et d'offre d'activités. Une fois en place, on va évaluer et effectuer les ajustements qui débouchent sur un mode de fonctionnement qui sera définitif.

- **Est-ce possible d'organiser des sorties hors de l'enceinte de l'école pdt le TAP?**

Oui, la commune peut le décider sous sa responsabilité.

O.Tourreng souligne que les sorties scolaires risque de déborder sur les TAP. L'IEN étudiera les modalités de ces sorties.

**Mme Gielly intervient pour la CAF**

Elle rappelle que l'accompagnement financier de la CAF sera conditionnés sur les centres de loisirs habilités avec un minimum d'une heure d'ouverture sur la journée ; sans cela, la structure n'a pas l'agrément.

L'organisateur peut être une association ou directement la mairie.

Dans ces conditions, le financement CAF sera accordé même si gratuité des activités.

CCD/CB-OF, le 15 novembre 2013

objet de la réunion : **Rhythms Soldats**

lieu : **Mecoubal**

date et heure : **15/11/2013**

nom ; prénom	statut / structure	courriel	signature
BONNET Yves			
Keller Jean Paul			
Allemaud Hélène			
Rowin J.R.			
PAGLIARO Marlyne	école Montracé		
Gasson Amandine	école Rosebeau		
Bailloud Odile	enseignante		
Tapin Richele	animatrice		
Noël Véronique	Ecole montessori enseignante		
MAILLEFAUD Huguette	École Montgolfier enseignante		
InterArde Henry	maison de retraite		
SUCHET Hélène	Adjointe Ban C		
Dugors Christian	école Boule		
Fouetien France	Déléguée parents élèves	france26mo@gmail.com	
Plane Truchot	Adm et Ed. Chatillon		
Guip Lancer	Naie Grandjean	marieglandage@orange.fr	
Quetch Christiane	Adjointe Chatillon		
DRAND Noémie	Adjointe Mecoubal, Groupe		
ODDOR Régine	Maïne Chatillon - en Diols		
TOURRING Clémence enseignante Chatillon	BP 41 - 26150 DIE		
ARMAND Laurence	enseignant Chatillon	Tel. 04 75 22 29 44	

# Rythmes Scolaires

objet de la réunion :

lieu : Recabedau

date et heure : 15 / 11 / 2013

nom ; prénom	statut / structure	courriel	signature
DÉCORSET Guy FERNANDEZ Daniel GERMAIN Philippe	Mairie de Pontarlier Délégation à l'école Maire Pontarlier	guydecorse@orange.fr	
JUSTAFRE Odile BUREAU Noëlle	enseignante Sr Julien en Q Préceptrice d'école	0260406200@ac-m necle@ac-mecle.net	
BROSSET Olivier ARMAND Laurence	Enseignant Barac Penseuse d'école	026056336@ac-mecle.fr laurence.armand@ac-mecle.fr	
RABEL Véronique RIBES Didier	C. Municipale Quelé Enseignant Die.	gaec.rabel@orange.fr	
COLIN BELBOCH REY Jean Michel	CCD - Conseil Municipal Mardon	jviny@free.fr	
BIHET Claude TOUZENS Olivier	l'alfasit au Maïs Ley Maison de Boule		
LUDNET Odile	Balle grande en Diots		

objet de la réunion : RYTHMES SCOLAIRES : MISE EN COMMUN  
 lieu : RECOUBEAU  
 date et heure : 15/11/2013

nom ; prénom	statut / structure	courriel	signature
BONNARD A-C MIEUSSENS-KUENWAND. Avions Frank CHARLOTTE Stéphane BERGNIAT Georges DEBORDS Hélène Bastien	ESCODD enseignants maternelle CCD - Raie de Die " " " Dieu Chalair	desiream@rotmail.fr schiropho@maire-die.fr berginal@maire-die.fr	
Hazzel Thomy Lival Guy Curris Karine BARTROUD Lise MARSHALL-ATGER Allison DAUBADE BOUILLANTE NC LOSZACK Fabrice Bigou Véhan PARNETIER Frédéric	Hélène Pont Dieudonné Yves Die Enseignante Parent Châtelain enseignant enseignant enseignant municipal Adjoint enseignant enseignant	ce.026060650 ac-grenoble.fr pestrecuris@sfri.fr lise.bartroud@orange.fr an_atger@hotmail.com lesodot@laposte.net loszackfabrice@orange.fr ce.0260165000 mac-sainte-foy.fr muriel.youse@wanadoo.fr	        

Cécile Delage

/ Parents Bellegarde / cecile.delage@hot-mail.fr

Anne-Marie Martet

/ Animatrice huc

Charles Meyssonier

/ Adjoint Val Marie

Martine Novoar / Adjointe Beaumire

Isabelle Chaffois

/ Directrice Ecole Beaumire

Isabelle Chaffois / isabelle.chaffois@gmail.com

Isabelle Allemard

/ Conseillère Beaumont en Thon

isabelle.allemard@mediat.fr

Ingrid Louis

/ Parent Bellegarde

Pascal Bardin

Maire Portugues et Drô

Gambetta

Jean Marie Valdron

info@ct-valdron.ca

Aurélien Durouge

Sébastien Et Valdronne

venouique.aramburu@gmail.com

Fernand Florence

Naine de Valdronne

fengendouin@orange.fr

Collage